Contre le Plan Hoog :

Grève décrétée ailleurs ou décidée d'un commun accord ?

Six organisations syndicales sont représentatives à l'AFP, selon le droit français. Ce pluralisme syndical peut être source de richesse, mais aussi de divisions.

Au moment où la direction vient de confirmer la dénonciation de la quasi-totalité des accords sociaux, le souci d'unité devrait l'emporter sur les divisions.

Et pourtant, l'appel à l'AG du personnel et à une grève de 24 heures n'est soutenu que par la moitié des syndicats du siège. *SUD* ne s'y est pas associé. Pourquoi ?

Cette action a été décidée ailleurs qu'à l'AFP, par les structures CGT de la presse parisienne : celles-ci ont décidé, seules, d'organiser une grève de 24 heures dans les imprimeries et les entreprises de presse, si la direction de l'AFP ne garantit pas le rattachement de l'agence aux conventions collectives du SPQN (presse quotidienne nationale)[1].

Le lendemain (5 novembre), à l'issue de la réunion de négociations avec la direction, les délégués CGT ont mis les autres syndicats de l'AFP devant le fait accompli, et nous ont demandé de nous associer à cette action. C'était à prendre ou à laisser.

SUD est bien sûr favorable à toute action qui peut faire reculer la direction de l'AFP. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons tenu depuis le début à participer aux discussions avec la direction, afin d'en informer le personnel dans la perspective d'une action large et unitaire. Mais tout le monde sait qu'il faudra plus qu'une grève de 24 heures, pour faire reculer la direction sur son principal objectif : augmenter de façon brutale notre temps de travail.

L'unité syndicale et du personnel est impossible quand il faut suivre au coup de sifflet un mouvement qui a été décidé par des appareils syndicaux extérieurs à l'AFP.

L'unité ne se dicte pas ; elle se construit. Sur des objectifs clairs, argumentés, partagés, sans ultimatums, dans le respect des uns et des autres.

Paris, le 9 novembre 2015
***SUD*-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)**

[1] Cf. http://www.livreparisien.com/IMG/pdf/afp-communique-151102.pdf et http://www.livreparisien.com/IMG/pdf/declaration_afp-151109.pdf